



FNAC de Bordeaux : Fin de règne et libération ?



Vous vous en doutez, à la CGT, la monarchie c'est pas trop notre truc. On s'en tape plutôt et on est pas friands des gazettes mondaines.

Mais au royaume de Bordeaux, le Monarque Absolu est sur le départ et aucun de ses sujets ne peut l'ignorer car c'est bientôt la délivrance.

De loin, c'est-à-dire depuis les hautes sphères où l'on ne regarde que les tableaux de bord, le paysage est féérique.

La productivité est au top, l'agilité prospère et tout le monde est heureux.

« Il n'y a aucun problème » nous dit d'ailleurs un seigneur du coin Sud.

De près, dans les basses fosses, quand on s'approche, l'image est moins belle.

Burn out, démissions et licenciements s'accumulent.

La pression quotidienne sur les résultats individuels est intenable. **Pour obtenir ces résultats salués par la direction régionale on emploie des méthodes connues pour être interdites comme l'affichage de ranking ou benchmark nominatifs. Les « bons » ont la pression pour ne surtout pas être déclassés et les cancre vivent dans la peur.**

Pour faire gonfler les performances au retrait des achats, on affecte les « meilleurs » hôtesse et hôtes du Service Clients/ Caisse/ Accueil au comptoir délivrance à l'étage supérieur **sans avenant à leur contrat de travail.**

On a même licencié dernièrement un salarié pour pas cher car moins de 6 mois d'ancienneté pour un motif de non respect des termes de son contrat de travail. Il était pourtant lui-même victime de cette pratique et c'est la direction qui ne respectait pas les dispositions de son contrat en l'affectant, en dépit des risques encourus, sur un autre département que le sien.

Si quiconque ose exprimer un début de mal être, c'est la menace du courrier systématique.

Et c'est ainsi qu'au détour des visites des RRH, des DRV ou des directeurs d'exploitation rien ne transparaît de trop visible pour qu'ils soient obligés de reconnaître qu'il y a bien un malaise.

C'est le principe de la terreur, on ne s'exprime pas par peur de devenir la prochaine cible.

Alors oui, la date est connue, fin juin c'est la libération. Cette fin de règne est pathétique et nous mettons en garde la direction de RELAIS ainsi que la direction régionale SUD afin **qu'elle fasse le nécessaire et assume son obligation de sécurité et de protection de la santé physique et mentale de ses salariés dans le futur. Article L.4121-1 du Code du Travail, au cas où ils ne le trouveraient pas d'eux même.**

